



Communiqué de presse

27 septembre 2024

**Le plus grand PSE passé sous silence !
A situation exceptionnelle, mesure
exceptionnelle !**

Plus de 10 000 salariés licenciés en 2 mois ! Ce double PSE d'une ampleur inédite est pourtant le récit d'une lente agonie, annoncée et désirée par le Président de la République, matérialisé dans la loi dite « Climat et résilience » d'août 2021.

Après une longue vie de plus de 40 ans, la société Milee, anciennement Adrexo, spécialisée dans la distribution des imprimés publicitaires en boîte aux lettres, jette l'éponge, prononcée en liquidation judiciaire le 9 septembre 2024 par le juge du tribunal de commerce de Marseille.

Sans revenir ici sur l'origine et les facteurs de cet effondrement, ni sur les questionnements majeurs à avoir sur la responsabilité des dirigeants propriétaires, messieurs Eric Paumier, Frédéric Pons et Guillaume Salabert, Force Ouvrière veut alerter sur la situation dramatique que vivent ces milliers de familles.

En effet, plus de 8 000 d'entre-eux sont les distributeurs desdits imprimés publicitaires. Travailleurs et travailleuses en majorité à temps partiel, il s'agit de jeunes en premier emploi faute de mieux, de salariés en situation précaire à la recherche d'un complément de revenu, de seniors en chômage « heureux » d'avoir retrouvé un travail, de retraités qui obtiennent ainsi un petit plus à leur retraite de misère. **Des personnes donc déjà en situation de précarité, et désormais encore plus victimes d'un délaissement complet !**

L'ampleur de ce double PSE est tel que les licenciés de la première vague, début juillet, n'ont toujours pas reçu leur solde de tout compte... Impossible donc presque 3 mois après de s'inscrire au chômage et de bénéficier de leurs droits ! France Travail n'est pas dimensionnée pour traiter autant de dossier, de la même manière pour les AGS ou même le liquidateur judiciaire, qui n'est pas en mesure de répondre à toutes les sollicitations parfaitement légitimes des salariés. D'ailleurs, **la garantie des AGS n'est pas suffisante pour couvrir l'ensemble des salaires dus !** Les contentieux prud'homaux ont déjà commencé et devraient s'étendre avec la 2^e vague de licenciements.

Face à ce fiasco colossal et inédit, FO revendique des mesures d'urgence exceptionnelles pour assurer simplement l'effectivité des droits des salariés de Milee : paiement des salaires, établissement et versement des soldes de tout compte, accès aux droits chômage et mesures de reclassement.

La responsabilité de l'État n'est pas à démontrer dans cette affaire, il lui appartient de cesser d'ignorer cette situation mais de tout mettre en œuvre pour ne pas laisser sur le carreau ces milliers de familles.

Une conférence de presse est organisée par les élus du CSE ce mercredi 2 octobre au siège social de Milee, 1330 avenue de la Lauzière – 13290 Aix-en-Provence à 9h30. Tous les médias sont invités afin de connaître plus précisément la situation.

FO met en place une adresse mail de contact pour les salariés afin de les aider dans leur démarche, en attendant que les concernés puissent traiter leurs dossier normalement : urgencemilee@snpepfo.fr, ainsi qu'une page facebook : <https://www.facebook.com/groups/657125402854999/announcements/>

Contact presse :

Guillaume Commenge, secrétaire fédéral FO Presse Edition Publicité, secretariat@snpepfo.fr, 06 72 75 04 28